



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Point actualité – Mardi 5 mai 2020 Coronavirus Covid-19**

- **Reconduction des reports des cotisations et contributions sociales au mois de mai**

Depuis le début de la crise sanitaire, **l'État a fait du soutien aux entreprises en difficulté une de ses missions prioritaires**. Parmi les mesures de soutien, le report des cotisations et contributions sociales pour toutes les entreprises en difficulté, y compris les micro-entrepreneurs et les exploitants du régime agricole.

Pour les entreprises de moins de 5 000 salariés ainsi que pour les indépendants, les reports de paiement des cotisations et contributions sociales **seront automatiquement accordés pour les échéances du 5 et du 15 mai**.

Les micro-entrepreneurs pourront aussi ajuster leur paiement du 31 mai auprès de l'URSSAF.

En ce qui concerne les employeurs et exploitants du régime agricole, **les mêmes modalités de report sont applicables** ainsi que pour la totalité des employeurs en paiement mensuel acquittant les cotisations de retraite complémentaire le 25 mai.

Par contre, pour les entreprises de 5000 salariés et plus les possibilités de report de paiement des cotisations et contributions sociales **seront accordées sur demande**, après échange préalable avec l'organisme de recouvrement, et en priorité à celles qui n'auraient pas bénéficié d'un prêt garanti par l'État.

Le ministère de l'Économie précise que *« les entreprises sont invitées à faire preuve de responsabilité dans l'usage des facilités qui leur sont accordées, afin qu'elles bénéficient avant tout aux entreprises qui en ont besoin »*.

- **Quelles aides distribuées au profit des entreprises ?**

Afin d'offrir de la visibilité à l'ensemble des Français sur l'attribution des aides octroyées aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire, et notamment concernant le fonds de solidarité et les prêts garantis par l'État, **les données sont publiées en accès libre**.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, le Fonds de solidarité a permis, au titre de son 1<sup>er</sup> volet mis en œuvre par la Direction générale des finances publiques, d'octroyer **1,32 milliards d'euros d'aides à 990 000 bénéficiaires**, sous la forme d'une aide défiscalisée et exonérée de charges sociales pouvant aller jusqu'à 1 500 euros : **accéder au tableau de bord**. À ce jour, 6 584 entreprises des Hautes-Alpes ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 8,97 millions d'euros.

Le dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) permet aux entreprises de toute taille, quelle que soit leur forme juridique, de demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie. À la date du jeudi 30 avril, **plus de 50 milliards d'euros de prêts garantis par l'État ont été accordés à plus de 322 000 entreprises** : **accéder au tableau de bord**. Au 24 avril, 32 042 entreprises installées en région PACA ont bénéficié du PGE pour un montant total de 3,9 milliards d'euros.

Ces deux tableaux de bord permettent ainsi de suivre la distribution des aides de l'État grâce à des données actualisées régulièrement, visualisables par taille d'entreprise, par secteur d'activité et par département ou région.

- **Une aide pour les moins de 25 ans**

Outre les mesures déjà annoncées pour soutenir les entreprises et les ménages face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, le Premier ministre a annoncé ce lundi **une nouvelle aide pour les jeunes précaires ou modestes de moins de 25 ans.**

**Son montant sera de 200 euros et elle concernera 800 000 jeunes.**

Cette aide au pouvoir d'achat sera versée en deux temps, début juin aux étudiants ayant perdu leur travail ou leur stage ainsi qu'aux étudiants ultramarins isolés qui n'ont pas pu rentrer chez eux, et mi-juin aux jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires de l'Aide personnalisée au logement (APL).

- **La vente, l'achat et l'utilisation des masques**

Les services de l'État dans les Hautes-Alpes sont mobilisés pour effectuer **des contrôles sur la qualité et les prix** de ces masques, pour sensibiliser les commerces et grandes surfaces sur le conditionnement des masques mis à la vente de manière à ce que **des quantités raisonnables soient disponibles par client.**

Pour les consommateurs, le Gouvernement a créé une page dédiée qui permet de bien utiliser son masque pour qu'il agisse comme une barrière efficace : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>

Protégeons-nous, portons tous des masques



*Conditions d'efficacité maximale dans l'utilisation de masques grand public*

La préfète,

Martine CLAVEL